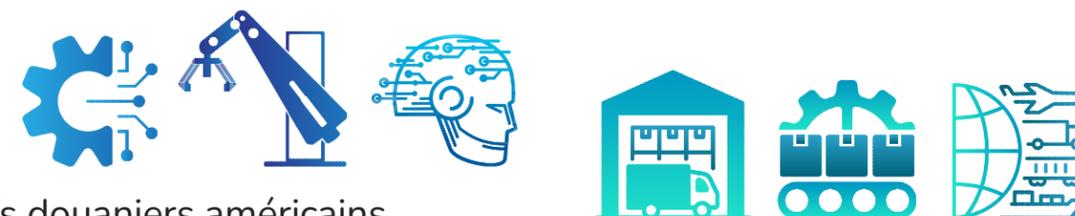


TARIFS DOUANIERS AMÉRICAINS

Les trois mesures de soutien décrites ci-dessous s'adressent aux entreprises établies au Québec.

Elles visent à les rendre plus résilientes en atténuant les impacts négatifs suscités par l'imposition des tarifs douaniers américains.



	Programme FRONTIERE	Chantier productivité	Panorama
DÉFINITION DE LA MESURE	Soutenir les entreprises exportatrices québécoises confrontées à un manque de liquidités à cause de l'imposition de nouveaux tarifs douaniers américains.	Bonification à venir de l'enveloppe consacrée au programme ESSOR afin d'améliorer la productivité des entreprises québécoises et de les aider à devenir plus compétitives et résilientes.	Soutenir les entreprises québécoises dans leurs stratégies et projets de diversification des exportations vers d'autres marchés que les États-Unis requérant du financement de fonds de roulement. Inclut : <ul style="list-style-type: none"> • un produit de financement; • des services d'accompagnement offerts par Investissement Québec et ses partenaires.
AIDE DISPONIBLE	Prêt portant intérêt pouvant atteindre un montant maximal de 50 000 000 \$. <ul style="list-style-type: none"> • Terme maximum de 7 ans. • Moratoire de remboursement du capital pouvant aller jusqu'à 24 mois. 	Prêt ou, exceptionnellement, une contribution non remboursable <ul style="list-style-type: none"> • Contribution financière minimale de 20 % de l'entreprise ou d'une institution privée. • Terme maximum de 10 ans. • Moratoire de remboursement (capital et intérêts) de maximum 5 ans. • Contribution non remboursable pour les projets de 10 000 000 \$ et plus se démarquant en matière de productivité. <p>* Les aides administrées par le réseau régional d'Investissement Québec excluent la possibilité de contributions non remboursables.</p>	Prêts à terme allant de 250 000 \$ jusqu'à 1 000 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> • Moratoire sur le remboursement du capital pouvant aller jusqu'à 24 mois.
ENTREPRISES ADMISSIBLES	Entreprises manufacturières ou d'un secteur primaire dont les exportations sont assujetties à tout nouveau tarif douanier américain et ayant : <ul style="list-style-type: none"> • un chiffre d'affaires de 3 000 000 \$ ou plus; • au moins 25 % de son chiffre d'affaires généré par des exportations aux États-Unis; • démontré une rentabilité pour au moins un des deux derniers exercices financiers. 	Toute entreprise présentant un projet de transformation numérique d'au moins 100 000 \$. Pour les autres projets de productivité d'au moins 100 000 \$, le secteur primaire et certaines industries de services (par exemple la finance, les arts et spectacles et la restauration) sont exclus, conformément aux normes du programme ESSOR.	Entreprises exportatrices qui ont une bonne expérience sur les marchés hors Québec avec un niveau adéquat de préparation et d'engagement.
OBJECTIF	Favoriser le maintien des activités et des liquidités des entreprises à court terme afin de leur permettre d'ajuster leur modèle d'affaires ou leur chaîne d'approvisionnement.	Soutenir l'innovation et la productivité des entreprises pour qu'elles puissent se positionner avantageusement auprès des grands donneurs d'ordre, diversifier leurs marchés et assurer leur croissance.	Soutenir les besoins en fonds de roulement des entreprises pour qu'elles puissent réaliser des projets visant à augmenter ou à diversifier leurs ventes au Canada et à l'international (hors États-Unis).

D'autres mesures de soutien sont offertes aux entreprises québécoises affectées par l'imposition des tarifs douaniers américains.

Pour en savoir plus : [Québec.ca/tarifs-douaniers](https://quebec.ca/tarifs-douaniers)